

**ANNEXE 1 -
Données essentielles des conventions de subvention**

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriodeVersement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageSubvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022_03_04	Société par Actions Simplifiées Printemps de Bourges	33 436 342 200 028	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement général	180 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné Acompte : 80 % à la notification Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés	2022_03_15_2023_06_30		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022_03_10	Les Bains Douches	39 042 453 900 026	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement général et d'investissement	Fonctionnement : 115 000,00 € Investissement : 7 000,00 €	Aide en numéraire	Fonctionnement : Échelonné Acompte : 80 % à la notification Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés Investissement : unique	Fonctionnement : 2022_03_15_2023-06-30 Investissement : 2022_06_01_2022_12_10		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022_03_30	Ligue de l'enseignement du Cher	77 702 205 600 011	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement général	107 800,00 €	Aide en numéraire	Échelonné Acompte : 80 % à la notification Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés	2022_04_08_2023_06_30		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022_03_10	Mikrokosmos	40 235 011 000 035	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement général	40 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné Acompte : 80 % à la notification Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés	2022_03_21_2023_06_30		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022_03_04	Carrosserie Mesnier	38 991 124 900 016	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement général et d'investissement	Fonctionnement : 30 833,00 € Investissement : 7 000,00 €	Aide en numéraire	Fonctionnement : Échelonné Acompte : 80 % à la notification Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés Investissement : unique	Fonctionnement : 2022_03_15_2023_06_30 Investissement : 2022_06_01_2022_12_10		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022_03_10	Académie Musicale du Cher	43 239 311 400 025	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement général	33 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné Acompte : 80 % à la notification Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés	2022_03_15_2023_06_30		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriodeVersement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageSubvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022_03_10	L'Antre-Peaux	38 323 218 800 037	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement général et d'investissement	Fonctionnement : 103 000,00 € Investissement : 7 000,00 €	Aide en numéraire	Fonctionnement : Échelonné Acompte : 80 % à la notification Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés Investissement : unique	Fonctionnement : 2022_03_15_2023-06-30 Investissement : 2022_06_01_2022_12_10		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022_03_08	Conservatoire d'espaces naturels Centre - Val de Loire	38 509 631 800 147	Convention relative au financement du programme d'actions environnementales 2022 du Conservatoire d'espaces naturels Centre - Val de Loire	86 518,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte n°1 : 30 % à la notification Acompte n°2 : 50 % au vu d'un certificat attestant de la réalisation de 80% du montant total de l'action Solde : 20 % vu des justificatifs demandés	2022_03_08_2022_12_01		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022_03_22	Fédération Départementale des Chasseurs du Cher	77 500 712 300 026	Convention relative au financement du programme d'actions environnementales 2022 de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher	29 406,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 40 % à la notification Solde : 60 % au vu des justificatifs demandés	2022_03_22_2022_12_01		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022_03_10	Établissement Public de Coopération Culturelle de Noirlac	49 488 507 200 012	Convention 2022 pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement - valorisation du bocage de Noirlac	25 478,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 40 % à la notification Solde : 60 % au vu des justificatifs demandés	2022_03_10_2022_12_01		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022_03_22	Nature 18	34 080 467 300 044	Convention relative au financement du programme d'actions environnementales 2022 de Nature 18	38 161,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 40 % à la notification Solde : 60 % au vu des justificatifs demandés	2022_03_22_2022_12_01		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriodeVersement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentageSubvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022_03-03	Office National des Forêts	66 204 311 603 889	Convention relative au financement du programme d'actions environnementales 2022 de l'Office National des Forêts	51 456,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte n°1 : 30 % à la notification Acompte n°2 : 50 % au vu d'un certificat attestant de la réalisation de 80% du montant total de l'action Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés	2022_03_03_2022_12_01		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022_03_08	Maison de Loire du Cher	40 125 339 800 010	Convention relative au financement du programme d'actions environnementales 2022 de la Maison de Loire du Cher	28 601,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 40 % à la notification Solde : 60 % au vu d'un certificat attestant de la réalisation de 80% du montant total de l'action	2022_03_08_2022_12_01		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022_01_24	Bourges Foot 18	89 973 443 800 018	Convention relative à l'aide aux clubs dont les équipes évoluent en national	80 400,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte de 75 % de la subvention à la notification Solde : 25 % au vu des justificatifs demandés	2022_03_22_2022_06_30		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2022_01_24	Vierzon Roller Hockey les Prédateurs	45 274 178 800 015	Convention relative à l'aide aux clubs dont les équipes évoluent en national	33 835,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte de 75 % de la subvention à la notification Solde : 25 % au vu des justificatifs demandés	2022_03_22_2022_06_30		Non	1

(1) Date de la convention de subvention au format AAAA-MM-JJ (Exemple : 2016-02-24)

(2) Raison sociale du bénéficiaire

(3) Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) - Taille : 14

(4) Objet de la subvention - Taille maximum : 256 caractères

(5) Montant total de la subvention en décimal - Le séparateur des décimales est la virgule.

(6) Nature de la subvention - Liste (plusieurs choix possibles, séparés par des virgules) : aide en numéraire, aide en nature

(7) Valeurs possibles : unique, échelonné, autre (décrire les conditions de versement) - Taille maximum : 256 caractères

(8) Si la date exacte d'un versement n'est pas encore connue, indiquer une période vraisemblable de versement. Si date : AAAA-MM-JJ Exemple : Si période (de date 1 à date 2) : AAAA-MM-JJ_AAAA-MM-JJ

(9) Numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises : Donnée optionnelle si le dispositif est recensé au répertoire des aides aux entreprises

(10) Si le dispositif a fait l'objet d'une notification conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - Mention : oui ou non

(11) Dans les cas où la subvention est accordée à plusieurs attributaires au titre d'un même projet, la répartition de la subvention entre ces attributaires

Décimal - Le séparateur des décimales est la virgule. Exemples : 1 si la subvention n'a qu'un seul bénéficiaire ; 0,35 si le bénéficiaire reçoit 35 % du montant de la subvention